

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2021)
Heft: 2323

Artikel: Votation sur les pesticides: changer maintenant : dans la perspective de la votation du 13 juin prochain sur les pesticides, un tour des arguments fallacieux et la raison de ne pas tarder
Autor: Longet, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014467>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Votation sur les pesticides: changer maintenant

Dans la perspective de la votation du 13 juin prochain sur les pesticides, un tour des arguments fallacieux et la raison de ne pas tarder

René Longet - 07 avril 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38677>

Pour les uns, sans chimie, c'est la mort des paysans. Pour les autres, c'est la chimie qui sème la mort dans les campagnes. Une vraie guerre de religion d'un autre temps semble dominer la campagne autour des deux initiatives soumises au vote populaire le 13 juin prochain.

La première, dite «[Eau propre](#)», conditionne les paiements directs au respect de la biodiversité, à la non-utilisation de pesticides de synthèse et d'antibiotiques ainsi qu'à un effectif d'animaux correspondant à la capacité fourragère de l'exploitation. Il s'agit là d'une extension des «[Prestations écologiques requises](#)» inscrites dans la loi depuis les années 1990.

La seconde, intitulée «[Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse](#)», interdit les produits phytosanitaires de synthèse en agriculture comme dans l'espace privé et public, interdiction qui s'étend aux denrées importées.

Ces deux initiatives ont pour point commun d'exprimer le ras-le-bol face à une certaine politique agricole. En effet, l'impact écologique des pratiques actuelles est bien réel. C'était d'ailleurs le motif principal du projet de révision de la loi sur l'agriculture développé par le Conseil fédéral dans son message sur la [PA 22+](#). Ces enjeux environnementaux ne sont pas optionnels; ils assurent la pérennité de la productivité et la santé humaine. Or, dans le domaine agricole, le court-termisme et la recherche du rendement maximum se révèlent particulièrement nocifs.

Lors de la dernière session du parlement, le lobby agricole a fait renvoyer la PA 22+ à son auteur, avec pour mission d'inscrire la politique agricole dans une politique alimentaire. Mais c'était avant tout un prétexte pour repousser les échéances - alors que les [bases](#) documentaires d'une telle politique existent déjà.

L'impact social de l'approche productiviste est également majeur, puisque, expression de la fuite en avant et de la pression continue sur les prix, le nombre d'exploitations a été divisé par deux au cours d'une seule génération.

Le modèle économique de l'agriculture ressemble davantage à une roue de hamster qu'à un avenir serein pour la paysannerie. Or quand ce sont les subsides publics qui incitent à cela, il est légitime de s'interroger.

Entre la fourche et la fourchette

Un des éléments-clés du débat est notre taux d'auto-provisionnement historiquement faible. Or son calcul dépend aussi de nos habitudes alimentaires ou des intrants et nutriments importés, tels les engrais phosphatés et les 250'000 tonnes de [tourteaux de soja](#), dont les 40 % en provenance du Brésil qui sont en lien direct avec la destruction de la forêt tropicale. Sans ces importations, le taux d'auto-provisionnement passerait de 50 % à près de 60 %.

Quant aux habitudes alimentaires, un récent rapport fédéral soulignait que si notre apport calorique moyen était de 2 400 kcal par jour, valeur conseillée par les nutritionnistes en lieu et place des 3 100 actuels, notre taux d'auto-provisionnement augmenterait d'autant.

Enfin, globalement, un tiers des denrées alimentaires sont perdues entre la «*fourche et la fourchette*». Dès lors, la nécessité de pousser encore à la quantité est bien faible, ce d'autant qu'en agriculture spécialement, qualité et quantité s'avèrent largement antinomiques. Rappelons par ailleurs que les traitements chimiques demeurent interdits en [sylviculture](#) depuis longtemps, sans impact négatif sur la productivité forestière.

Ces éléments doivent être présents à l'esprit quand on aborde les contenus de ces deux initiatives. Elles sont dénoncées comme «*extrêmes*» par le lobby agricole; mais que signifieraient leurs exigences pour les quelque 50 000 exploitations agricoles suisses ? Parmi les pratiques agronomiques permettant d'y répondre on trouve bien sûr les approches de l'agriculture biologique.

Soutenant les [résistances](#) naturelles des animaux et des végétaux, valorisant les associations vertueuses entre les plantes, et pratiquant la lutte biologique, la culture biologique a fait la preuve depuis un siècle qu'on peut se passer des produits de synthèse.

Un juste équilibre entre effectifs animaux et surfaces fourragères, demandé par l'initiative «*Eau propre*», est aussi un de ses principes. En progression constante, elle concerne actuellement un sixième des exploitations et de la [surface agricole utile](#) du pays, et elle est certifiée par des labels, dont celui du [Bourgeon](#).

Sans chimie pas d'agriculture ? Six arguments décortiqués

Le lobby agricole avance plusieurs arguments pour mettre en garde contre la généralisation de cette approche. Mais ces arguments sont fallacieux.

1. «*La production en bio est moindre*»

Certes, mais produire légèrement moins n'est pas un problème pour notre taux d'auto-provisionnement, au contraire, si cela permet de se passer des importations de nutriments et d'intrants, et si nous modifions notre manière de nous nourrir. Globalement nous mangeons trop, trop de produits carnés, trop de sel, trop de sucre... et une alimentation plus saine demande aussi de choisir des denrées de qualité. C'est une question de santé publique, et les denrées bio de par leur mode de production sont moins gorgées d'eau et contiennent ainsi davantage de nutriments par unité de poids.

2. «*Les produits bio sont plus chers*»

Notons en premier lieu que divers

intermédiaires profitent de ce que les clients du bio sont prêts à payer plus cher pour prélever des marges excessives. Par ailleurs, par leur mode de production, comme dit plus haut, les produits bio sont plus nutritifs et, de par l'absence de substances de synthèse dans le processus de production, aussi plus sains; le soin mis à les produire a un prix. Leur consommation doit aussi inciter à repenser notre alimentation et à réviser nos priorités dans nos dépenses, dans lesquelles la part de l'alimentation a chuté à quelque 6 %.

Par ailleurs, puisqu'on subventionne la production agricole, il n'y a pas de raison de ne pas subventionner aussi (un peu) la consommation, en particulier en direction de populations fragiles. L'idée de bons alimentaires bio fait son chemin notamment en France et se situe tout à fait dans la ligne du droit «*à une alimentation saine, nutritive et suffisante*» internationalement reconnu ([Agenda 2030 des Nations Unies](#), cible 2.1.).

3. «*Le bio demande plus de main-d'œuvre*»

Le mode de production bio demande plus d'attention et de travail manuel. Mais on peut aussi considérer cela comme une création bienvenue d'emplois; retenons donc parmi les avantages du bio son effet positif sur ce plan.

4. «*Le bio pollue aussi*»

Cette critique vise essentiellement le sulfate de cuivre (bouillie bordelaise) autorisé en culture bio. Il s'agit là d'une seule substance critique, comparée aux dizaines autorisées en agriculture conventionnelle et aux effets de synergie imprévisibles. Diverses [recherches](#) sont en cours pour en réduire l'utilisation.

5. «*La reconversion des exploitations prend du temps*»

En effet, une reconversion en bio, avec toute la réflexion à faire sur les complémentarités des plantes et des animaux sur une exploitation et leur «*sevrage*» des produits chimiques, prend plusieurs années. Mais précisément, les

initiatives comptent huit, voire dix années pour cela.

6. *«Les Suisses vont se tourner vers les produits importés et délaier une production locale moins compétitive»*
La seconde initiative prévoit que ses exigences vaudront aussi pour les denrées importées, ce qui va dans le sens du mandat constitutionnel plébiscité en septembre 2017 selon lequel les *«relations commerciales transfrontalières [...] contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire»* (art. 104 Cst.féd.), mandat qui n'a pas encore été mis en œuvre.

Souignons également que pour toutes les denrées agricoles non produites en Suisse, comme le café, le cacao ou les agrumes, il y a aujourd'hui un vaste choix en bio – et en commerce équitable. Privilégier ces critères aurait un effet de levier positif sur les régions de production, et assurerait un revenu stable à leurs producteurs.

Agenda 2030, or huit à dix ans pour s'adapter

En réalité, la seule vraie objection est que *«le changement, c'est maintenant»* et pas *«demain, plus tard...»* La reconversion que maintes exploitations ont déjà accomplie en choisissant de leur propre gré le bio va devoir devenir un mouvement général. Que tout ne soit pas facile dans cette transition est une évidence.

Mais ne pas s'y engager ne ferait que reporter les problèmes, y compris économiques, qui attendent le monde agricole. Face à la politique agricole productiviste, la généralisation de la culture bio, accompagnée d'un soutien ciblé sur la qualité, donnera enfin des perspectives positives au secteur.

Ces prochaines années, et on retrouve là le motif allégué au renvoi de la PA 22 +, permettront d'adosser à la politique agricole une politique alimentaire. Toutes deux à aligner sur les exigences climatiques et de la biodiversité.

D'ici là, les changements des habitudes

agroalimentaires seront devenus inéluctables, et pas seulement en Suisse. Dans huit ou dix ans, nous serons en 2030. Et c'est justement pour cette date que l'Agenda 2030 nous demande de *«promouvoir l'agriculture durable»*. C'est maintenant qu'il faut changer de cap, si l'on veut y arriver dans les délais auxquels notre pays a souscrit. Quant au contre-projet...

Un contre-projet peu crédible

Quant au contre-projet, après divers retournements de situation, le parlement a finalement accouché d'un texte, que le conseiller aux États Christian Levrat a qualifié à juste titre de *«très indirect»*.

Aux termes d'une [loi](#) *«sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides»*, la loi sur l'agriculture a ainsi été dotée d'un ajout selon lequel *«les risques dans les domaines des eaux de surface et des habitats proches de l'état naturel ainsi que les atteintes aux eaux souterraines doivent être réduits de 50 % d'ici 2027 par rapport à la valeur moyenne des années 2012 à 2015»*.

On reconnaît là ce que le Conseil fédéral avait inscrit en septembre 2017 dans son *«Plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires»*. Sauf qu'il y est précisé, au paragraphe 5.1 (p. 20), que *«tous les risques liés aux produits phytosanitaires sont réduits de moitié»*, y compris ceux pour les utilisateurs de ces produits, les organismes non visés et la fertilité du sol.

Or la loi sur la réduction des risques se borne à dire que *«le Conseil fédéral peut définir des objectifs de réduction des risques pour d'autres domaines à risque»*. On peut déjà prévoir que chaque extension du périmètre sera l'occasion de combats homériques.

Cet état d'esprit se retrouve dans un autre ajout à la loi sur l'agriculture: *«Les pertes d'azote et de phosphore de l'agriculture sont réduites de manière adéquate d'ici 2030 par rapport à la moyenne des années 2014 à 2016.»* Et ce, sans plus de précisions sur ce qu'il faut entendre par adéquat.

La loi devient par contre très précise quand elle évoque un registre des substances biocides, dont elle limite l'accès aux seuls administrations et usagers de ces substances, alors qu'un jugement rendu voici trois ans par le [Tribunal fédéral](#) avait inclus les organisations environnementales

parmi les parties prenantes à consulter en matière d'homologation. Le législateur a-t-il ici saisi l'occasion pour restreindre en catimini le débat à un petit cercle ? Le doute est pour le moins permis.

Relations Suisse-Chine en chantier

En mars dernier, la Suisse a publié sa stratégie envers la Chine, mais il reste beaucoup d'inconnues

François Nordmann - 08 avril 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38742>

La Chine pouvait à bon droit être surprise de la nouvelle stratégie de la Suisse à son égard. Jusqu'à présent, la bonne vingtaine d'accords, déclarations politiques, protocoles d'entente passés entre les deux pays et signés au cours des vingt dernières années ne mentionnaient que la volonté de coopérer, de cultiver la compréhension mutuelle, de se consulter et de développer des relations aussi intenses que bénéfiques pour les deux parties, dans le respect de leurs différences.

Les domaines les plus variés étaient l'objet de cette amitié proclamée: la politique extérieure, la science, la recherche, l'innovation, les échanges commerciaux, la Route de la soie, la propriété industrielle, la protection des investissements, les questions financières ou la coopération policière.

Jusqu'aux droits de l'homme qui ont donné lieu à seize séances de dialogue, portant notamment sur la peine de mort, l'application du droit pénal, et le sort des minorités ethniques. Dialogue qui sera interrompu en 2018.

Bref, on se demandait quand quelqu'un aurait l'idée de coiffer d'un accord-cadre ce réseau si dense et si profitable économiquement pour en faciliter la gestion.

Oh, publication d'une stratégie !

Le hasard a voulu que Berne publie sa nouvelle

stratégie au moment où l'Union européenne et les États-Unis dénoncent vivement les agissements du régime chinois et imposent des sanctions aux responsables du Xinjiang. Comme si - le ciel nous en préserve - la parution de la nouvelle stratégie suisse du 19 mars dernier était concertée avec les puissances occidentales.

Cette coïncidence pose d'ailleurs le problème de la prise en compte par la Suisse des sanctions ciblées décrétées par Bruxelles: quand l'UE a frappé d'interdiction les comptes de certains dirigeants russes liés à l'annexion de la Crimée et à la guerre du Donbass, le Conseil fédéral a décidé de ne pas se joindre à ces sanctions, mais de veiller à ce que les banques suisses ne puissent les détourner.

La *Feuille fédérale* a donc publié le nom des personnes frappées de sanctions par l'UE afin de signaler aux institutions suisses qu'elles avaient l'obligation de ne pas traiter avec elle... Bien que la Suisse n'ait pas cherché à les sanctionner de son côté !

Va-t-on publier dans la *Feuille fédérale* les noms de Shu Hailun, ancien secrétaire général adjoint de la province du Xinjiang, de Wang Mingshou et Wang Jangzheng, dirigeants actuels, et de Chen Mingguo, chef du Bureau de sécurité et donc principal organisateur de la répression des Ouïghours, puisqu'ils sont désormais interdits de voyage en Europe et que leurs fortunes sont confisquées ?